

Yémen

La coalition dirigée par l'Arabie saoudite a poursuivi sa campagne militaire aérienne et au sol au Yémen, avec bien peu d'accalmies. En septembre 2014, les forces houthistes et les forces fidèles à l'ancien président Ali Abdullah Saleh ont pris le contrôle de la capitale du Yémen, Sanaa, et de la majorité du pays. En mars 2015, la coalition, avec l'aide militaire des États-Unis, a attaqué les forces Houthi-Saleh pour soutenir le président Abdu Rabbu Mansour Hadi.

Après que des affrontements ont éclaté à Sanaa entre les anciens alliés, les forces houthistes ont tué l'ex-président Ali Abdullah Saleh le 4 décembre, alors qu'il tentait de quitter la ville.

Le conflit armé a eu des conséquences terribles sur la population civile. Violant les lois de la guerre, la coalition a mené des centaines de frappes aériennes, sans discernement et sans mesure, qui ont touché des cibles civiles et tué des milliers de personnes, en utilisant des munitions que continuent à lui procurer, entre autres, les États-Unis et le Royaume-Uni. De leur côté, les forces Houthi-Saleh ont effectué des tirs d'artillerie sans distinction sur des villes comme Taïz et Aden, tuant des civils, et ont lancé des roquettes vers le Sud de l'Arabie saoudite.

Jusqu'en novembre dernier, au moins 5 295 civils avaient été tués et 8 873 blessés, selon le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme, même si le véritable nombre de victimes civiles est certainement beaucoup plus élevé.

Cette guerre est également en train d'exacerber la pire catastrophe humanitaire du monde. Les deux camps empêchent illégalement l'aide humanitaire d'être livrée à ceux qui en ont désespérément besoin.

La coalition a fait usage d'armes à sous-munitions, tandis que les forces Houthi-Saleh ont utilisé des mines terrestres antipersonnel – deux types d'armes interdits par les traités internationaux.

Les deux camps ont harcelé, menacé et agressé des militants et des journalistes yéménites. Aussi bien les forces Houthi-Saleh que les forces progouvernementales ou encore les forces des Émirats arabes unis et les forces yéménites soutenues par les Émirats ont causé la détention arbitraire ou la disparition forcée de centaines de personnes.

Aucun des pays prenant part au conflit n'a mené de véritable enquête sur les allégations de violations commises par ses troupes.

Frappes aériennes illégales

Human Rights Watch a réuni une documentation sur 85 frappes aériennes de la coalition, apparemment illégales, qui ont tué près de 1 000 civils en frappant des maisons, des marchés, des hôpitaux, des écoles et des mosquées. Certaines de ces attaques semblent constituer des crimes de guerre. En mars, un hélicoptère a attaqué une embarcation transportant des migrants et réfugiés somaliens au large des côtes du Yémen, tuant et blessant des dizaines de personnes.

En 2017, l'Arabie saoudite a promis de réduire les dommages civils causés par les attaques de la coalition. Depuis cette annonce, Human Rights Watch a analysé six attaques de la coalition qui ont tué 55 civils, dont 33 enfants ; l'une d'elle a tué 14 membres de la même famille. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a rapporté en septembre que les frappes aériennes de la coalition continuaient d'être « *la principale cause des pertes civiles* ».

Attaques d'artillerie sans discernement

Les forces Houthi-Saleh ont plusieurs fois procédé, sans distinction, à des tirs d'artillerie sur des villes du Yémen et vers le Sud de l'Arabie saoudite.

Human Rights Watch a réuni des informations sur les attaques commises aussi bien par les forces Houthi-Saleh que par les forces progouvernementales au sein du Yémen, qui ont frappé des quartiers très peuplés, tuant et blessant des civils. Pendant trois jours en mai, des tirs d'artillerie à Taïz, principalement dus aux forces Houthi-Saleh, ont tué au moins 12 civils, dont quatre enfants, et en ont blessé 29, dont 10 enfants. Le HCDH a qualifié le pilonnage de Taïz de « *continuel* ».

Mines terrestres

Selon toute apparence, les mines terrestres ont tué et mutilé des centaines de civils. Elles ont perturbé la vie des habitants des zones concernées et continueront à faire peser une menace sur les civils longtemps après la fin du conflit.

Les forces Houthi-Saleh ont posé des mines dans au moins six gouvernorats. Human Rights Watch a enquêté sur 10 incidents lors desquels les mines posées par les forces Houthi-Saleh à Sanaa, Marib, Aden et Taïz ont tué deux personnes et en ont blessé huit.

Le Yémen souffre d'une pénurie de personnel équipé et qualifié qui puisse déminer et retirer les restes explosifs de guerre de façon systématique.

Le Yémen est partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel de 1997.

Armes à sous-munitions

Human Rights Watch a analysé en détail comment la coalition dirigée par l'Arabie saoudite s'est servie de six types d'armes à sous-munitions largement interdites, et notamment d'armes produites par les États-Unis et le Brésil, lors d'attaques ciblant des zones peuplées qui ont tué et blessé des dizaines de personnes.

Les États-Unis ont suspendu les transferts d'armes à sous-munitions vers l'Arabie saoudite en 2016. Le 19 décembre 2016, la coalition a annoncé qu'elle cesserait d'utiliser une arme à sous-munitions de fabrication britannique. Quelques jours avant, une attaque aux roquettes à sous-munitions avait frappé deux écoles de quartier au Nord du Yémen, tuant deux civils et en blessant six autres, dont un enfant. Une autre attaque de ce type, en

février 2017, a touché une ferme, tuant deux enfants. Dans les deux cas, la coalition s'est servie d'armes à sous-munitions de fabrication brésilienne.

Le Yémen, l'Arabie saoudite et les autres États de la coalition ne sont pas parties à la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008.

Détentions arbitraires, torture et disparitions forcées

Les forces Houthi-Saleh, le gouvernement du Yémen ainsi que les forces émiraties et yéménites soutenues par les Émirats, ont détenu arbitrairement des personnes, y compris des enfants, ont commis des abus à l'encontre de prisonniers, les ont détenu dans de mauvaises conditions, et ont causé la disparition forcée de personnes perçues comme des opposants politiques ou des menaces envers la sécurité. Le nombre de ces « disparus » ne cesse d'augmenter.

Les forces Houthi-Saleh ont violemment réprimé la dissidence, fermé des dizaines d'ONG, causé des disparitions forcées, torturé des prisonniers et détenu arbitrairement de nombreux activistes, journalistes, chefs de tribu, opposants politiques et membres de la communauté bahaïe. Depuis août 2014, Human Rights Watch a décrit en détail comment les autorités basées à Sanaa avaient détenu de façon arbitraire ou abusive des dizaines de personnes, avec notamment deux décès en détention et 11 cas d'allégations de torture ou de mauvais traitements.

Dans les zones du sud du Yémen qui sont théoriquement sous le contrôle du gouvernement, Human Rights Watch a répertorié plus de 50 cas de personnes, dont quatre enfants, qui ont été détenues arbitrairement ou qui ont disparu. Ce sont les forces de sécurité soutenues par les Émirats qui ont détenu abusivement ou fait disparaître la plupart de ces personnes. Les Émirats arabes unis gèrent au moins deux sites informels de détention, où ils ont continué à emprisonner des personnes en dépit de l'émission d'ordres de libération. Il a été rapporté qu'ils avaient fait sortir du pays des détenus de premier plan.

La commission mise en place par le gouvernement Hadi pour enquêter sur les détentions arbitraires n'a pas publié de conclusions. Les Émirats ont nié toute implication dans les

abus commis à l'encontre de détenus. Quant aux forces Houthi-Saleh, elles ne semblent pas avoir mené d'enquête sur les abus contre les détenus.

Des associations yéménites de défense des droits humains et des avocats ont rassemblé une documentation sur des centaines de cas supplémentaires de détention arbitraire et de disparition forcée dans le Nord et le Sud du Yémen.

Terrorisme et lutte antiterroriste

Aussi bien Al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA) que l'État islamique au Yémen (EIY) ont revendiqué de nombreux attentats à la bombe, dont des attentats-suicides.

Suite à l'arrivée au pouvoir du président Donald Trump, le nombre d'attaques à l'aide de drones a significativement augmenté au Yémen. D'après le Bureau of Investigative Journalism, les États-Unis ont mené 37 attaques de drones au Yémen en 2016 – la dernière année de l'administration Obama – mais en 2017, jusqu'en octobre, ils ont lancé 105 attaques de drones. Selon les États-Unis, la majorité de ces attaques ciblent AQAP, mais ils ont annoncé fin 2017 qu'ils avaient aussi effectué des attaques contre l'EIY qui avaient tué « *des dizaines de personnes* ».

Les États-Unis ont mené au moins deux attaques au sol au Yémen depuis janvier, apparemment aux côtés de troupes des Émirats, dont l'une a tué au moins 14 civils, dont neuf enfants. Par ailleurs les États-Unis sont peut-être complices d'abus contre des prisonniers commis par les forces des Émirats arabes unis. Selon Associated Press, les États-Unis ont dépêché des interrogateurs au Yémen, envoyé des questions en vue des interrogatoires menés par les Émiratis et consulté des transcriptions de ces interrogatoires. Les États-Unis n'ont publié aucun résultat d'enquêtes menées sur leurs raids au Yémen ou sur leur participation aux abus contre les prisonniers commis par les Émiratis ou les Yéménites.

En 2017, les États-Unis ont transféré quatre détenus yéménites de Guantanamo vers l'Arabie saoudite, selon des agences de presse.

Blocus et obstacles à l'accès à l'aide humanitaire

Le Yémen est le théâtre de la plus grave crise humanitaire du monde, avec au moins 8 millions de personnes au bord de la famine et près d'un million de personnes susceptibles d'être infectées par le choléra. Cette crise est directement liée au conflit armé en cours.

Les restrictions sur les importations imposées par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite ont aggravé une situation humanitaire déjà très difficile. La coalition a retardé et dérivé des pétroliers, fermé des ports cruciaux et empêché des marchandises d'entrer dans les ports maritimes contrôlés par les houthis. Le carburant nécessaire aux générateurs des hôpitaux et aux pompes à eau des habitations civiles a aussi été touché par le blocus.

En novembre, la coalition a bloqué temporairement tous les points d'entrée au Yémen en réaction à une attaque de missile lancée par les forces Houthi-Saleh vers Riyad, ce qui a fortement aggravé la situation humanitaire. Les principales restrictions sont toujours en vigueur. En août 2016, la coalition avait suspendu tous les vols commerciaux vers Sanaa, ce qui avait eu « *de graves conséquences pour les patients nécessitant un traitement médical urgent à l'étranger* », selon les Nations Unies. Depuis mai, la coalition empêche les organisations internationales de défense des droits humains, dont Human Rights Watch, de voyager vers les zones du Yémen sous contrôle houthiste.

Les forces Houthi-Saleh ont bloqué et confisqué des denrées alimentaires et du matériel médical, refusant de laisser les populations dans le besoin y accéder. Elles ont imposé de lourdes restrictions aux travailleurs humanitaires et sont intervenues dans la distribution de l'aide. À cause de ces restrictions, les associations humanitaires ont cessé de travailler dans certaines zones. L'impact cumulé de l'obstruction de l'aide humanitaire par les forces Houthi-Saleh et de leurs actions interférant avec cette aide a été très lourd pour la population civile.

Des travailleurs humanitaires ont été kidnappés, détenus arbitrairement et tués alors qu'ils effectuaient des opérations humanitaires au Yémen.

Les enfants dans le conflit armé

Le Secrétaire général des Nations Unies avait inscrit les houthistes, les forces du gouvernement, les milices progouvernementales, AQAP et la coalition dirigée par l'Arabie saoudite sur sa « liste de la honte » pour leurs graves violations à l'encontre des enfants pendant le conflit armé. En 2016, Ban Ki-moon, alors secrétaire général, a retiré la coalition de la liste après que l'Arabie saoudite et ses alliés ont menacé de retirer les millions de dollars qu'ils consacrent au financement de programmes humanitaires fondamentaux de l'ONU.

Les forces houthistes, les forces du gouvernement et pro-gouvernement ainsi que d'autres groupes armés ont employé des enfants soldats, qui d'après les estimations représentent un tiers des combattants au Yémen. En août 2017, les Nations Unies ont répertorié 1 702 cas d'enfants enrôlés depuis mars 2015, dont 67 % recrutés par les forces Houthis-Saleh. Parmi eux, une centaine avait moins de 15 ans. Selon la loi yéménite, l'âge minimum du service militaire est de 18 ans. En 2014, le Yémen a signé un plan d'action des Nations Unies visant à mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats. En raison du conflit et sans gouvernement effectif, ce plan d'action n'a pas été mis en œuvre.

En octobre, le Yémen a approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, s'engageant ainsi à prendre des mesures pour protéger les élèves, les enseignants et les établissements scolaires pendant le conflit, notamment en mettant en œuvre les Lignes directrices pour la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire durant les conflits armés.

Droits des femmes et des filles

La violence à l'égard des femmes a augmenté de 63 % depuis que le conflit s'est intensifié, selon l'UNFPA. Le taux de mariage forcé, y compris le mariage des enfants, s'est élevé. Le Yémen ne définit pas d'âge minimum pour le mariage. Les femmes yéménites subissent une forte discrimination de par la loi et la coutume. Elles ne peuvent pas se marier sans la permission de leur tuteur masculin et ne jouissent pas des mêmes droits que les hommes face au divorce, à l'héritage ou à la garde des enfants. En absence de protection judiciaire, elles restent exposées au risque de violences domestiques et sexuelles.

Établissement des responsabilités pénales

Aucune des belligérants n'a mené d'enquête crédible sur les allégations de violations des lois de la guerre commises par leurs troupes. En septembre, le HCDH a conclu que les efforts pour établir les responsabilités pénales étaient « *dans l'ensemble insuffisants* ».

L'Équipe conjointe d'évaluation des incidents (JIAT) nommée par la coalition n'a pas effectué d'enquêtes crédibles. Ses membres n'ont publié aucun rapport d'enquête complet ni aucune information détaillée sur leur méthodologie. Ils n'ont pas précisé, par exemple, comment ils déterminaient sur quelles frappes aériennes il convenait d'enquêter ou s'ils avaient ou non le pouvoir de veiller à ce que les individus responsables de crimes de guerre soient poursuivis en justice. En fait, la JIAT n'a pas dit clairement à quel État appartiennent les forces qui ont pris part aux attaques sur lesquelles elle a enquêté. Bien que la JIAT ait recommandé, dans le cas de quelques frappes, que la coalition verse des indemnités, la coalition ne semble pas avoir réalisé d'avancées concrètes vers la création d'un système d'indemnisation.

À notre connaissance, les États-Unis n'ont mené d'enquête sur aucune des attaques illégales auxquelles ses troupes ont pris part.

En septembre, pour la troisième fois, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a recommandé de mettre en place un mécanisme international indépendant pour enquêter sur les allégations d'abus commis par tous les camps en présence au Yémen. Le même mois, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH) a adopté par consensus une résolution créant un Groupe d'experts éminents chargé de conduire une enquête internationale sur les violations et abus commis au Yémen.

Principaux acteurs internationaux

Les membres de la coalition ont cherché à fuir leur responsabilité devant la justice internationale en refusant de fournir des informations sur le rôle qu'ils ont joué dans des attaques illégales. La coalition dirigée par l'Arabie saoudite est formée de l'Arabie saoudite, du Koweït, des Émirats arabes unis, de la Jordanie, du Maroc et du Soudan ; quant au Qatar, il s'en est retiré en juin.

Les États-Unis, qui participent au conflit, risquent d'être complices des attaques illégales de la coalition auxquelles ils prennent part. Les États-Unis continuent à assurer des ravitaillements en vol et à apporter d'autres formes de soutien à la coalition, mais ils n'ont pas publié d'informations détaillées sur l'étendue et la portée de leur implication.

Le Royaume-Uni a apporté un soutien diplomatique, des formations et de l'armement aux membres de la coalition. Les ventes d'armes britanniques à l'Arabie saoudite font actuellement l'objet de procédures judiciaires au Royaume-Uni.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France continuent de vendre de l'armement à l'Arabie saoudite et aux autres États de la coalition, bien que celle-ci se soit servie d'armes d'origine américaine et britannique dans des attaques apparemment illégales. Les législateurs américains et britanniques ont à plusieurs reprises remis en question la poursuite de ces ventes.

En avril, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont appelé au retrait de tous les obstacles empêchant la délivrance de l'aide humanitaire d'importance vitale au Yémen. En septembre, le Parlement européen a appelé à nouveau les États-membres à suspendre les ventes d'armes à l'Arabie saoudite en raison de ses agissements au Yémen.

Les Pays-Bas, rejoints par le Canada, la Belgique, l'Irlande et le Luxembourg, ont pris la tête des efforts, dans le cadre du HCDH, qui ont abouti à l'ouverture d'une enquête internationale.